



Problème de responsabilité civile

Par **KANITOBA**, le **13/06/2008** à **22:14**

j'ai un ami que l'on se fréquente souvent et on se rend des services. Il est peintre de métier, j'ai reçu un camion de mon frère et je lui est confié le faire la peinture sur ce camion. Un jour, il sort ce camion sans mon autorisation de la parcelle dans laquelle est garé ce camion, et il fait un accident mortel sur la route, par excès de vitesse et mauvais dépassement de sa part. Je me demande :
1 il n'est pas un permis de conduire qui lui permet de conduire ce camion,
2 il sort ce camion sans mon autorisation,
3 il sait que ce camion n'est pas encore assuré (étant garé),
4 avec lui en n'a pas de relation professionnelle (pas de contrat de travail,.....)
5 ce camion à un chauffeur qu'il connaît,
fasse à ça je me dit que moi aussi comme les tués, moi aussi je suis victime car mon camion est endommagé.
fasse à cette situation, qu'elle est part de responsabilité civile ?
est qu'il faut que je porte plainte contre cet ami pour avoir endommagé mon camion ?
je voudrais avoir la réponse le plus tôt s'il vous plaît. Merci

Par **Marion2**, le **14/06/2008** à **17:11**

Je voulais simplement vous signaler, que même si le camion ne roule pas et reste garé, l'assurance est obligatoire.